



Vœux sur la formation des élus et mandatés suite aux nouveaux moyens bénévoles.

« Déjà très insuffisante pour la plupart des élus et mandatés, l'attribution nominative d'un contingent d'heures de détachement pour le fonctionnement de nos activités sociales écarte de fait le plus grand nombre de l'accès à la formation proposée par la CMCAS.

Comment imaginer que nos enfants puissent être convoyés par des personnes non formées et informées de leurs droits et devoirs ? Quelles responsabilités morales et juridiques la CMCAS peut-elle assumer si les convoyeurs n'ont pas les prérequis ?

Pourquoi des élus CMCAS, SLV, les mandatés et les bénévoles seraient envoyés « au casse-pipe » pour l'exercice de leur mandat faute d'une formation préalable et adaptée ?

Le champ des connaissances est vaste dans le domaine des activités sociales, et de l'action sanitaire et sociale. Ce sont souvent des compétences spécifiques nouvelles pour la plupart d'entre nous. Là aussi les responsabilités individuelles et collectives, morales et juridiques, peuvent être importantes.

Oter tous les moyens de formation est catastrophique et pourrait même, à terme, mettre en péril le bon fonctionnement de nos activités sociales, notamment en proximité.

Nous demandons l'attribution d'une enveloppe collective, à la maille de la CMCAS, de 2 000 heures à minima, afin de réaliser toutes les formations nécessaires permettant à tous les acteurs d'être en capacité d'assumer leurs responsabilités et leurs activités ».